

La santé et la sécurité sociale

Au Canada, les politiques et les programmes nationaux de santé ont pris corps sous la responsabilité conjointe des gouvernements fédéral et provinciaux. Un programme national de soins hospitaliers a été mis sur pied en 1958 suivi, dix ans plus tard, de l'institution d'un régime complet d'assurance-maladie garantissant le remboursement des soins médicaux.



Les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux assurent la prestation de divers programmes dans le domaine social, notamment des programmes visant la sécurité du revenu. Parmi ces programmes gérés et financés par les fonds publics, citons les régimes d'assurance-revenu (régime de pension du Canada et régime de rentes du Québec); l'indemnisation des accidentés du travail et l'assurance-chômage; les mesures garantissant un revenu, comme la pension de sécurité de la vieillesse, le supplément de revenu garanti et l'allocation au conjoint; les allocations familiales; et, enfin, l'aide sociale assurée par les provinces et les municipalités.